



RÉSEAU DE
L'ACTION BÉNÉVOLE
DU QUÉBEC

Dossier de présentation

MEMBERSHIP

Réseau de l'action
bénévole du
Québec (RABQ)





Pourquoi devenir membre du RABQ?



Être membre du RABQ vous permet :

- De participer avec un droit de vote* à la vie démocratique et associative dont l'assemblée générale, les comités et groupes de travail, les assemblées des membres, les sessions d'information et de formation;
- D'être représenté auprès des instances gouvernementales et publiques concernant les enjeux collectifs tels que la reconnaissance, le développement et le soutien de l'action bénévole;
- D'être représenté sur une base collective, auprès des partenaires et lors des lieux de concertation relatifs à l'action bénévole;
- D'être consulté et de participer à la concertation sur des dossiers d'intérêt collectif;
- D'avoir accès aux services et aux publications offerts par le RABQ;
- D'avoir la possibilité de devenir administrateur au conseil d'administration du RABQ*;
- D'être détenteur d'une licence du logo Action Bénévole Québec (ABQ).

**Les membres affinité peuvent participer également, mais n'ont pas de droit de vote ni de siège au conseil d'administration.*



Catégories de membres

Le RABQ comprend 4 catégories de membres : les membres réguliers, les membres associés, les membres affinité et les membres honoraires.



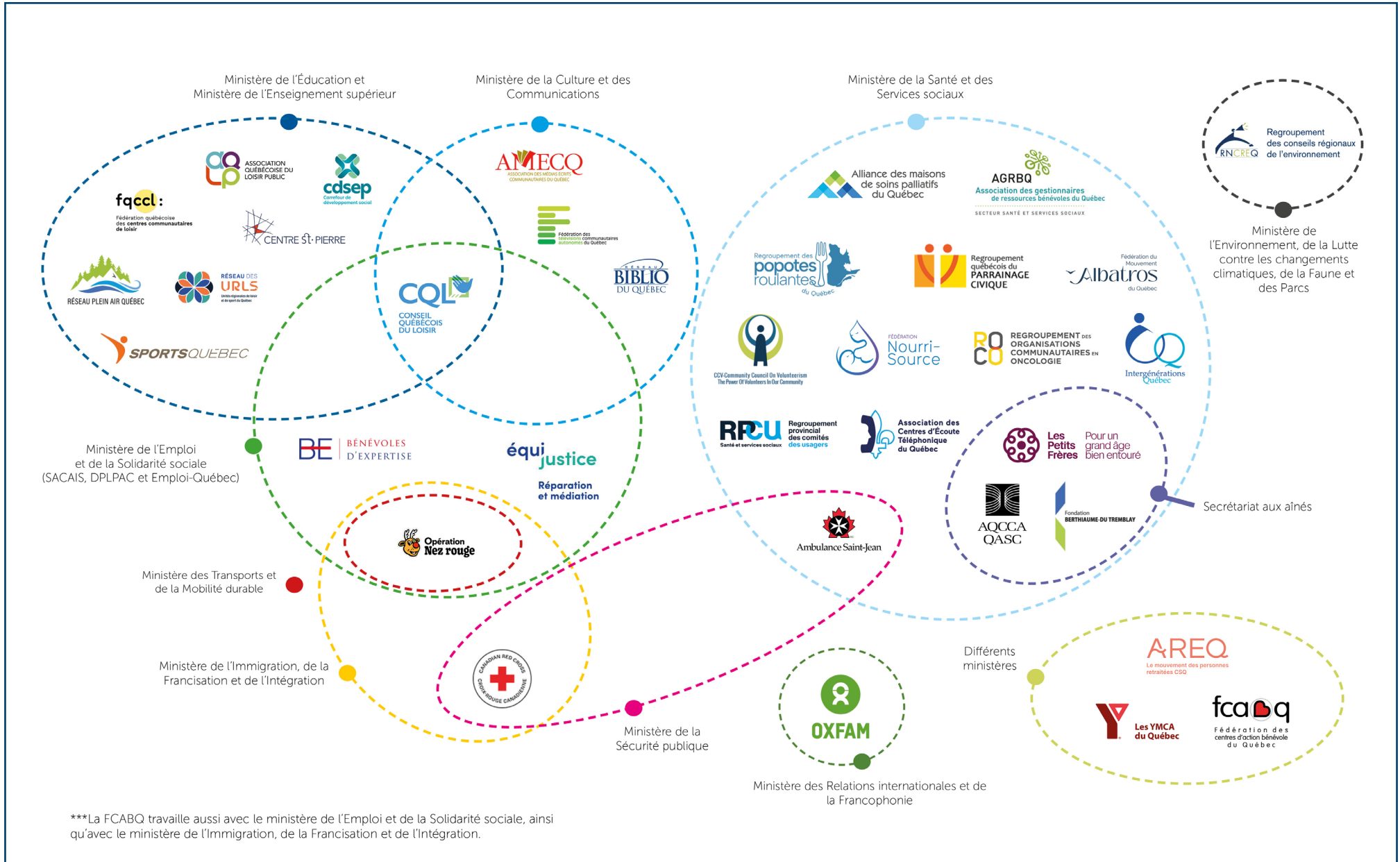
Une demande d'adhésion peut être faite pour les trois premières catégories uniquement. Voici les critères à respecter :

Membres réguliers	Membres associés	Membres affinité	Membres honoraires
<p><i>2 personnes à titre de déléguées</i></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Être un regroupement, une association ou une organisation nationale;▶ Être légalement constitué en vertu d'une loi québécoise ou fédérale;▶ Avoir le statut d'organisme sans but lucratif (OSBL);▶ Regrouper au sein de son membership des personnes morales qui œuvrent avec des bénévoles;▶ Ne pas déjà être membre d'un regroupement, d'une association ou d'une fédération membre du RABQ;▶ Avoir une mission et des actions dont le rayonnement est national (territoire québécois);▶ Avoir une vie associative;▶ Adhérer à la mission et être intéressé aux buts et aux activités du RABQ	<p><i>1 personne à titre de déléguée</i></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Être un regroupement, une association ou une organisation nationale;▶ Être légalement constitué en vertu d'une loi québécoise ou fédérale;▶ Avoir le statut d'organisme sans but lucratif (OSBL);▶ Avoir une préoccupation significative face à l'action bénévole au Québec en lien avec les autres organismes membres du RABQ;▶ Adhérer à la mission et être intéressé aux buts et aux activités du RABQ	<p><i>1 personne à titre de déléguée, mais pas de droit de vote ni de siège au CA</i></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Être un regroupement, une association ou une organisation locale ou régionale, répondant aux mêmes conditions que les membres associés et étant dans l'impossibilité de joindre un regroupement ou une association nationale au moment de leur adhésion.	<ul style="list-style-type: none">▶ Les membres honoraires sont des individus que le RABQ désire honorer d'une manière spéciale, selon les critères établis par le Conseil d'administration et nommés à ce titre par ce dernier.



Membres du RABQ

35 membres multisectoriels de l'action bénévole



***La FCABQ travaille aussi avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi qu'avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.



Obligation des membres

En tant que membre du RABQ, vous vous engagez à:

- Favoriser la participation de votre organisation et de vos membres dans les différentes activités organisées par le RABQ;
- Promouvoir les activités et transmettre l'information du RABQ auprès de votre réseau;
- Proposer au RABQ des moyens par lesquels il rendra visible votre adhésion;
- Afficher que votre organisation est membre du RABQ sur votre site Internet, dans le rapport annuel et dans vos principales publications;
- Vous acquitter annuellement de la cotisation, laquelle varie en fonction des revenus des membres (voir tableau ci-dessous).

Coûts en juillet 2025	Membres réguliers et associés	Membres affinité
Revenus de 500 000 \$ et plus	300 \$	150 \$
Revenus de 499 999 \$ et moins	150 \$	75 \$



Comment devenir membre?

Documents à fournir avec votre demande :

- Une résolution de votre conseil d'administration demandant l'adhésion au RABQ et précisant le nom de la ou des personnes identifiées à titre de délégué(s);
- Une copie des lettres patentes;
- Une copie du dernier rapport annuel;
- Une copie des règlements généraux.

Vous devez faire parvenir votre demande

par la poste à :

Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ)
7665 boul. Lacordaire, CP 119,
Montréal, Qc, H1S2A7

ou par courriel :

info@rabq.ca





rabq.ca

